

Objet : Soutien à l'évènement interterritorial « BUISCYCLETTE TRANSBARONNIES »

Le Président expose que l'Union Cycliste des Baronnies en partenariat avec le Syndicat Mixte des Baronnies Provençales, organiseront les 3 et 4 mai 2014, la 19^{ème} édition de l'évènement interterritorial intitulé la « *BUISCYCLETTE TRANS - BARONNIES* », dénuée de tout aspect compétitif. En complément des circuits traditionnels (VTT et cyclos le 3 mai), la Buiscyclette propose la TRANSBARONNIES, un raid VTT sur 2 jours (samedi 3 et dimanche 4) au cœur du massif historique des Baronnies Provençales (départ de Nyons et nuitée à la Motte-Chalancon).

Le maître d'ouvrage, l'Union Cycliste des Baronnies, et ses partenaires ont pour objectifs de :

- Pérenniser un évènement sportif, véritable « projecteur territorial » mettant en valeur les Baronnies Provençales et traversant les Préalpes, du Buëch à l'Ouvèze.
- Communiquer sur les sports de nature, sur un territoire au carrefour des Hautes-Alpes et de la Drôme, et sur le territoire du futur Parc naturel régional des Baronnies Provençales.
- Allier une animation locale et une valorisation des équipements de randonnées existants, notamment les sites labellisés par la Fédération Française de Cyclisme et de Cyclotourisme.
- Intégrer une nouvelle politique de gestion environnementale à l'évènement par l'utilisation de vaisselle recyclable pour les ravitaillements et de rubalise oxo-biodégradable sur les circuits.

Compte-tenu de l'intérêt de cet évènement en matière de valorisation des Activités de Pleine Nature au sein des communes situées au cœur des Baronnies Provençales, le Président et le Bureau proposent de poursuivre le partenariat engagé avec l'Union Cycliste des Baronnies pour l'édition 2014 de la Buiscyclette Trans-Baronnies.

A ce titre, le Président propose que le Syndicat Mixte apporte un accompagnement technique aux organisateurs qui sera formalisé au travers une convention de partenariat.

Le Président propose d'attribuer une subvention de 5 000 € à l'Union Cycliste des Baronnies.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical :

- **Décide d'attribuer une subvention de 5 000 €** répartie comme suit :

Montant	Destinataire	Affectation comptable
5 000 €	Union Cycliste des Baronnies	6745

- **Autorise** le Président à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

Le Président
Hervé RASCLARD